INFO SHENLEY !

DANS CE NUMÉRO:

Page 2 Résolutions du conseil - Recette de biscuit à la confiture

Page 3 Programme triennal d'immobilisations

Page 4 Prévisions budgétaires

Page 5 Conseil de sécurité en motoneige et véhicule tout-terrain—Chronique de Julie Trépanier

Page 6 Conférence gratuite - Filles D'Isabelle - Club de l'âge D'Or - Les cadets de l'Air

Page 7 Inscription scolaire - Calendrier des collectes 2015

Page 8 Calendrier Février

Vous avez une annonce à faire paraître dans l'Info-Shenley?

Faites-nous parvenir votre texte au bureau municipal avant le 20 du mois ou par courriel à : info.st-honore@telstep.net

L'équipe du journal Info-Shenley :

Responsable : Erika Ouellet **Rédaction :** Erika Ouellet et Cathy Payeur **Conception** : Cathy Payeur

Dans cette page :

Votre conseil a résolu, à la séance du 6 janvier 2015:

Législation

Les élus réitèrent le partage des responsabilités afin de bien analyser et connaître les dossiers.

Autorisation à la trésorière d'inscrire aux états financiers de 2014 et suivantes, les affectations au poste *Montant à pourvoir dans le futu*r.

Renouvellement de la convention collective.

Autorisation au maire, ainsi qu'à la directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim, à signer les effets bancaires et autres documents au nom de la Municipalité, ainsi qu'à M. Alain Carrier et Mme Monique Boucher, en l'absence des principaux signataires.

Désigner Erika Ouellet comme administratrice principale aux fins d'utilisation du service AccèsD Affaires.

Finances

Acceptation et modification de l'emprunt par billets de la Caisse Desjardins de la Beauce au montant de 377 800 $ Règlements d'emprunt numéros 68-2008 au montant de 305 100 $ et 90-2009 au montant de 72 700 $.

Entendu que concernant la liste des payeurs retardataires envers la municipalité, un dernier rappel soit adressé à chacun d'eux, aussi de mandater la MRC Beauce-Sartigan pour procéder à la vente pour non-paiement de taxes et de mandater Me Paul Poirier, notaire pour la production des descriptions techniques si nécessaire.

Matériel-Équipement-Fourniture

Retenue des services AG PLUS Interaction pour le réaménagement de la Clinique Médicale au montant de 3 449.25°$.

Procéder à l'achat de 35 tonnes métrique de sel à glace chez Somavrac C.C. à raison de 94.55 $ la tonne métrique F.A.B. St-Honoré.

Loisirs-Tourisme-sécurité publique

Acceptation du projet de toilette mobile de l'Exposition Agricole. Une aide du tiers des dépenses du projet pour un maximum de 3000 $.

Personnel

La municipalité autorise le débours de 46 000 $ à Mme Francine Talbot pour la prime de séparation.

Demande d'une aide financière, dans le cadre de trois (3) moniteurs pendant la période estivale 2015.

Autres items

Achat d'un conteneur 6 verges pour l'aréna, chez Services Matrec Inc. au coût de 1585 $.

Biscuit à la confiture

Ingrédients

375 ml	Farine	1	Œuf
5 ml	Poudre à pâte	60 ml	Confiture
125 ml	Beurre non-salé		Sucre à glacer
250 ml	Sucre		

1. Mélanger la farine et la poudre à pâte. Réserver.
2. Dans un autre bol, crémer le beurre avec le sucre au batteur électrique. Ajouter l'œuf et fouetter jusqu'à ce que le mélange soit homogène. À la cuillère de bois, incorporer le mélange de farine. Avec les mains farinées, façonner un disque avec la pâte. Envelopper la pâte de pellicule plastique et réfrigérer 30 minutes.
3. Placer la grille dans le haut du four. Préchauffer le four à 165 °C (325 °F). Tapisser une plaque à biscuits de papier de parchemin.
4. Sur un plan de travail fariné, abaisser la pâte à 5 mm (¼ po) d'épaisseur. À l'aide d'un emporte-pièce, découper des cœurs. À l'aide d'un petit emporte-pièce, découper un cœur (ou une autre forme) au centre de la moitié des biscuits.
5. Cuire au four de 8 à 10 minutes jusqu'à ce que les biscuits commencent légèrement à dorer. Ne pas laisser dorer. Retirer de la plaque et laisser refroidir.
6. Garnir les biscuits non troués de confiture. Y déposer un biscuit troué. Saupoudrer de sucre à glacer.

Programme triennal d'immobilisations

2015, 2016 et 2017

Nature des actifs	Répartition des dépenses selon les périodes de réalisation Programme triennal		
	Année 2015	Année 2016	Année 2017
Sécurité publique			
Service des incendies	4500	10 700	10 700
Infrastructures	8 000		
Réseau d'aqueduc et d'égout Équipements divers		15 000	15 000
Aménagement parc	20 000		
Chemins, rues, routes, trottoirs et cours (2014 : réfection réseau aqueduc et égout et autres	1 176 350	100 000	175 000
Bâtiments	40 000		
Édifices administratifs centre multifonctionnel;	150 000	150 000	150 000
Terrains			
Autres – Site Industriel			
TOTAL	**1 398 850**	**175 700**	**200 700**
Modes de financement permanent			
Emprunts à long terme	581 450 701 000	0	0
Revenu des taxes	183 700	160 700	160 700
Autres subventions	618 700	25 000	25 000
Affectation (surplus accumulé réservé)	15 000	15 000	15 000
TOTAL	**2 099 850***	**175 700**	**200 700**

*701 000 déficit estimé emprunt consolidation de dette

MUNICIPALITÉ ST-HONORÉ-DE-SHENLEY
PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES
FONDS D'ADMINISTRATION

EXERCICE SE TERMINANT LE 31 DÉCEMBRE 2015

REVENUS

Taxes	2 083 986 $	
Paiements tenant lieu de taxes	10 900 $	
Services rendus	24 242 $	
Santé et bien-être	31 490 $	
Imposition de droits	13 000 $	
Amendes et pénalités	500 $	
Intérêts	4 200 $	
Autres revenus de sources locales	7 100 $	
Transferts	334 493	
TOTAL DES REVENUS PRÉVUES		**2 509 911 $**

DÉPENSES

Administration générale	370 161 $	
Sécurité publique	221 438 $	
Transport	481 970 $	
Hygiène du milieu	294 824 $	
Santé et Bien-être	26 161 $	
Aménagement, Urbanisme et développement	56 210 $	
Loisirs et culture	175 107 $	
Frais de financement (Intérêts sur emprunt)	185 680 $	
TOTAL DES DÉPENSES :	1 811 551	

CONCILIATION À DES FINS FISCALES

Financement (remboursement en capital)	514 660 $	
Act. investissement	183 700 $	
TOTAL DES DÉPENSES PRÉVUES		**2 509 911 $**

ADOPTÉ À LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 22 DÉCEMBRE 2014

Dans cette page :

CONSEILS DE SÉCURITÉ EN MOTONEIGE ET VÉHICULE TOUT-TERRAIN

La Sûreté du Québec tient à rappeler aux motoneigistes et quadistes quelques conseils de sécurité en ce début de saison.

Chaque année des motoneigistes et des quadistes se retrouvent dans des situations périlleuses ou perdent la vie en pratiquant cette activité.

C'est pourquoi, il est important de prendre les mesures suivantes pour réduire les risques d'incident :

- respecter la signalisation et les lois;
- pratiquer votre activité le jour plutôt que le nuit;
- circuler prudemment et lentement;
- circuler dans les sentiers banalisés et éviter les cours d'eau;
- éviter de partir seul et avertissez un proche de votre itinéraire prévu et ce muni d'une trousse de survie (1);
- les jeunes de moins de 16 ans ne peuvent conduire une motoneige ou au quad;
- porter un casque;
- la loi sur l'alcool au volant s'applique aussi en motoneige et Quad. Les mêmes sanctions s'appliquent.

Soyez prudent et bonne randonnée.

(1) Trousse de survie : jeu d'outils de base, bougies d'allumage, trousse premier soin, couteau, corde de nylon (6 m), carte de sentier, boussole/GPS, allumette, lampe de poche, sifflet et couverture thermique.

Agt. Éric Savoie
Policier-patrouilleur
MRC de Beauce-Sartigan
Sûreté du Québec
Bureau 418-228-5531
www.sq.gouv.qc.ca

« Notre engagement, votre sécurité »

La chronique de Julie Trépanier

Saviez-vous que…

Le chaud ou le froid?

En clinique, plusieurs personnes me demandent s'ils doivent appliquer de la chaleur ou du froid sur la région douloureuse. Voici quelques renseignements qui pourront vous guider :

Appliquer du froid lors de :	**Le froid aura pour effet de :**
-foulure ou entorse	-diminuer l'inflammation après la blessure
-enflure ou inflammation visible	-éviter l'épanchement sanguin
-contusion ou ecchymose	-diminuer les contractions et les spasmes
-autres blessures musculaires et	musculaires
articulaires (les cas peuvent varier)	-atténuer la douleur

Comment l'appliquer?

-Lors de blessure ressente, appliquer le froid pendant 10 à 15 minutes à toutes les 2-3 heures pendant les 24 à 48 heures suivant la blessure. Après 48 heures, éviter l'application du froid car il ralentira le processus de guérison.

Appliquer de la chaleur lors de :	**La chaleur aura pour effet de :**
-douleur musculaire chronique ou récurrente	-augmenter la circulation sanguine
-douleur articulaire chronique ou récurrente	-relâcher les muscles et en augmenter l'élasticité
-raideur ou spasme musculaire	-régénérer les tissus endommagés
-lorsqu'il n'y a pas d'enflure	

Dans cette page :

Conférence gratuite

Toute la population est invitée ,mardi le 10 février à 19h30 à une conférence au sous-sol de l'église. M. Martin Cloutier, membre de l'Association coopérative d'économie familiale en collaboration avec l'union des consommateurs du Québec, il nous entretiendra sur comment « se préparer en vue de la vente de ma maison , utiliser la valeur financière de ma maison ». Cette conférence a pour objectif de prévenir l'exploitation financière et la fraude chez les ainés, en matière d'habitation. N'oubliez pas vous êtes attendus Monsieur Madame pour vous informez sur vos droits, c'est gratuit.

On vous attends en grand nombre, Merci pour votre présence
Henriette régente.

Suivra l'Assemblée régulière mensuelle des Filles D'Isabelle.
On soulignera la St-Valentin.
Merci Henriette régente.

Filles D'Isabelle - Gagnant du Rallye 2014

Aucune faute	Premier prix	Candide Gilbert	Thetford-Mines	75.00 $
Aucune faute	2e prix	Jeannine Roy	St-Victor	50.00 $
Aucune faute	3e prix	Sylvia Roy	St-Honoré	25.00 $
Prix Participation		Ghislaine Boutin	St-Honoré	10.00 $
Prix Participation		Jeanne-Mance Giroux	St-Georges	10.00 $
Prix Participation		Suzanne Marois Poulin	St-Honoré	10.00 $
Prix Participation		Marie-Lourde Carrier	St-Honoré	10.00 $
Prix participation		Maryse Bourgault	St-Honoré	10.00 $

Merci à tous les participants et pour l'encouragement par l'achat de notre Rallye annuel.

Merci à Aurore responsable.

Diner de l'Âge d'Or

Âge d'Or

Vous êtes cordialement invité à un dîner aux fèves jeudi le 12 février à 12h00 au local de l'Âge d'Or au coût de 6.00 $ par personne. On vous attend en grand nombre. Vous pouvez donner votre nom au plus tard le 10 février à Gérard Boutin au 418-485-6678 ou Yvette Blanchet au 418-485-6416.

Bienvenue

la direction

Cadets de l'Air

Cadets de l'air

Voici la période d'inscription de l'Escadron 890 St-Georges. Si tu es âgé entre 12 et 18 ans, tu as le goût de l'aventure et que les défis t'intéressent, tu peux te joindre à nous, les cadets de l'Air de St-Georges de Beauce.

Musique, sports, tir à la carabine, pilotage, survie, secourisme, leadership, vols de planeur et d'avion, compétitions sportives et musicales, sorties, gala, cérémonial, voyage de fin d'année et camp d'été font partie des diverses activités de ce fameux mouvement que sont les cadets de l'air.

Alors, viens t'inscrire les vendredis soirs, de janvier et février, de 18h30 à 21h00 au sous-sol de l'Église l'Assomption ou contactez le Capitaine Mathieu au (418)-226-0261. BIENVENUE À TOUS ET AMÈNE-TOI UN AMI!! N'oublie pas, c'est GRATUIT!

Dans cette page :

Inscription scolaire (Passe-Partout, maternelle, nouveaux résidents)

Période d'inscription scolaire (Passe-Partout, maternelle et nouveaux résidents)

La période d'inscription sera **du 2 au 6 février 2015** pour le programme Passe-Partout (enfants nés entre le 1er octobre 2010 et le 30 septembre 2011), pour les enfants qui s'inscrivent en maternelle 5 ans n'ayant pas fréquenté Passe-Partout (enfants nés entre le 1er octobre 2009 et le 30 septembre 2010) ainsi que pour les nouveaux résidents. S.V.P. Vous présenter au secrétariat de l'école avec **l'original du certificat de naissance** (grand format), la carte d'assurance- maladie de votre enfant ainsi qu'une preuve de résidence des parents (ex. : permis de conduire). **La secrétaire sera présente le mardi et jeudi de 8 h 00 à 11 h 45 et de 12 h 30 à 16 h 00 ainsi que le vendredi de 8 h 00 à 11 h 45 et de 12 h 30 à 14 h 15**. Pour toute information, n'hésitez pas à nous rejoindre au 418 228-5541, poste 7163.

Calendrier des collectes 2015 - À conserver

Calendrier de la collecte des ordures et de la récupération pour l'année 2015

ORDURES	RÉCUPÉRATION
Janvier : 5, 16, 30	Janvier : 8, 22
Février ; 13, 27	Février : 5, 19
Mars ; 13, 27	Mars : 5, 19
Avril ; 10, 24	Avril : 2, 16 ,30
Mai ; 1, 8, 15, 22, 29	Mai : 14, 28
Juin ; 5, 12, 19, 26	Juin : 11, 25
Juillet ; 3, 10, 17, 24, 31	Juillet :9, 23
Août ; 7, 14, 21,28	Août : 6, 20
Septembre ; 4, 11, 18, 25	Septembre : 3, 17
Octobre ; 9, 23	Octobre : 1, 15, 29
Novembre ; 6, 20	Novembre : 12, 26
Décembre ; 4, 18	Décembre : 10, 24

À conserver!

Séance régulière du conseil municipal à 19h30

Cueillette des ordures ménagères (déposez vos ordures au chemin le jeudi soir ou avant 6h am le vendredi)

Cueillette des matières recyclables

Comptoir familial

Bibliothèque municipale

Maison des jeunes de St-Honoré au nouveau local de la caserne (pour les jeunes de 12 à 17 ans) : Mercredi, jeudi et samedi de 18h00 à 22h30

Patinage libre :
Lundi de 18h à 20h, le samedi et dimanche de 13h à 15h

Assemblée des Filles d'Isabelle à 20h

Réunion du Cercle des fermières à 20h au local de l'Âge d'Or

Réunion des Chevaliers de Colomb à 20h à la salle de l'Âge d'Or

Février 2015

dim.	lun.	mar.	mer.	jeu.	ven.	sam.
1	2	3	4	5	6	7
8	9	10	11	12	13	14
15	16	17	18	19	20	21
22	23	24	25	26	27	28